

**CONDITIONS
TARIFAIRES 2023
PARTICULIERS**

**BANQUE
TRANSATLANTIQUE**

Généralités

Ce document vous présente les tarifs de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} février 2023.

Dates de valeurs : les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans notre établissement et sur notre site www.banquetransatlantique.com

Prix des produits et services : ceux-ci peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

TVA : le taux de TVA est de 20 % au jour de la publication.

Contact : votre conseiller est votre premier interlocuteur.

Pour vos opérations en ligne :

Filbanque via le site Internet : www.banquetransatlantique.com

Applications BT sur mobiles et tablettes.

Par téléphone :

- depuis la France : **0 892 700 300** Service 0,35 € / appel + prix appel
- depuis l'Étranger : +33 1 45 140 140

Conseils : les taux des placements et des prêts peuvent varier et nécessitent une étude de prix. Votre conseiller est là pour vous informer.

Devis : votre conseiller reste à votre disposition pour vous orienter dans vos choix.

Perte ou vol de vos cartes

Opposition 24h/24 7j/7 :

- sur Filbanque
- par téléphone en France au : +33 3 88 39 85 78⁽¹⁾
- par téléphone depuis l'étranger : +33 3 88 39 85 78⁽¹⁾

(1) N° non surtaxé, coût selon opérateur.

Sommaire

- 4 Extrait standard des tarifs
- 5 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte
- 5 Banque à distance
- 6 Vos moyens et opérations de paiement
- 9 Offres groupées de services
- 10 Irrégularités et incidents
- 10 Découverts et crédits
- 12 Épargne et placements financiers
- 14 Successions
- 15 Assurances et prévoyance
- 15 Résoudre un litige

BANQUE
TRANSATLANTIQUE

Siège

26, avenue Franklin Delano Roosevelt - 75008 Paris

T + 33 | 56 88 77 77

E btcontact@banquetransatlantique.com

www.banquetransatlantique.com



Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (*package*) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) - Filbanque	Gratuit Hors coût fournisseurs d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	1,53 € par mois Permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes par mois. Soit pour information 18,36 € par an
Tenue de compte - Banque Privée	100 € par mois soit pour information 1 200 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	45,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,60 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
- en agence	12,00 € par virement
- par Internet (Filbanque)	Gratuit , hors coût du fournisseur d'accès Internet
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € par opération. Avec un plafond de 80,00 € par mois

Les établissements de crédit se sont engagés dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	Gratuit
Transfert facile (service d'aide à la mobilité)	Gratuit ⁽¹⁾
Mise en place d'une procuration	Gratuit
Relevé d'opérations domiciliées	Gratuit
Transfert ou clôture d'un compte courant	Gratuit ⁽¹⁾

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé de compte, envoi postal :	
- mensuel	Gratuit ⁽¹⁾
- autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,90 €
Web Relevés (dématérialisation des documents sur Filbanque, dont les relevés de comptes)	Gratuit
Réédition d'extrait de compte :	
- par ligne	0,10 €
- minimum	18,50 €
Relevé annuel de frais ⁽²⁾	Gratuit ⁽¹⁾

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte - Banque Privée (par mois)	de 12,00 € à 100,00 €
Conservation de relevés en agence par trimestre	150,00 €
Edition d'un IBAN	Gratuit
Frais de tenue de compte inactif depuis 12 mois, par an ⁽³⁾	30,00 €

SERVICES EN AGENCE

Attestations diverses	19,00 €
Frais de recherche de documents :	
- ≤ 12 mois	22,00 €
- > 12 mois	Nous consulter
Mise à disposition d'un chéquier en agence	Gratuit ⁽¹⁾
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé	Gratuit ⁽¹⁾
Chèque étranger remis à l'encaissement et retourné impayé	27,00 €
Frais de location de coffre-fort	Nous consulter
Change manuel :	
- billets (achat et vente de devises)	Cours affichés
- en compte euro	Gratuit
- en compte autres devises	1,00 %
• minimum	19,00 €
• maximum	100,00 €

(1) Conformément à la réglementation

(2) Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement [2014/92/UE]

(3) Dans la limite du solde créditeur du compte

Banque à distance

BANQUE À DISTANCE (CONSULTATION ET GESTION DES COMPTES)

Abonnement mensuel à des services de banque à distance (Application mobile, Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit
Option Bourse +, par mois (nous consulter)	1,53 €

FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE ET/OU MOBILE, SMS, ETC.)⁽¹⁾

	Avec Filbanque	Sans Filbanque
Relevé de compte	Gratuit	1,90 € ⁽²⁾
Edition d'IBAN	Gratuit	Gratuit
Frais par virement occasionnel		
- entre vos comptes	Gratuit	Gratuit
- virements SEPA	Gratuit	12,00 €
Virements permanents : mise en place ou modification	Gratuit	12,00 €
Valeurs mobilières :		
Courtages ordres de bourse France, Belgique et Pays-Bas :		
- % appliqué au montant de l'ordre		
• Actions	0,77 %	1,55 %
• Obligations	0,60 %	0,77 %
- minimum	10,70 €	19,50 €
Courtages ordres de bourses étrangères ⁽³⁾ :		
• % appliqué au montant de l'ordre	2,25 %	2,25 %
• minimum	75,00 €	85,00 €
Information Bourse :		
- alerte bourse à l'unité	0,90 €	
- affichage d'un cours en temps réel, à l'unité	0,02 €	
Alerte (abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS) :	1,53 €/ mois	
Payweb card (numéro virtuel de carte de paiement) :	Gratuit	

(1) Coût de communication facturé par le prestataire selon l'accès utilisé (cf. généralités en page 2).

(2) Prix du relevé papier autre que mensuel.

(3) Voir liste des pays en agence.

Vos moyens et opérations de paiement

COTISATIONS ANNUELLES

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à **débit immédiat**)

World Elite Transatlantique MasterCard	390,00 €
Visa Infinite	330,00 €
World Elite MasterCard	290,00 €
Visa Premier/Gold MasterCard (Standard ou débit/crédit)	136,00 €
Visa ou MasterCard classique	45,00 €
Visa Premier en USD	175,00 €
Gold MasterCard en devises (CHF / GBP / CAD / USD)	136,00 €
MasterCard en devises (CHF / GBP / CAD / USD)	55,00 €

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à **débit différé**)

World Elite Transatlantique MasterCard	390,00 €
Visa Infinite	330,00 €
World Elite MasterCard	290,00 €
Visa Premier/Gold MasterCard (Standard ou débit/crédit)	136,00 €
Visa Premier en USD	175,00 €
Gold MasterCard en devises (CHF / GBP / CAD / USD)	136,00 €
MasterCard en devises (CHF / GBP / CAD / USD)	55,00 €
Visa ou MasterCard classique	45,00 €

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à **autorisation systématique**)

MOA Electron, Maestro ou MC On Line (appel au premier euro)	32,60 €
---	---------

Autres cartes et services

MOA Cirrus : carte de retrait internationale	26,00 €
--	---------

Carte J	15,00 €
Différé Plus sur cartes Premier, Gold, Infinite et Word Elite	Gratuit
Deuxième carte dans les Contrats Personnels	Demi-tarif
Carte Allure	16,00 €

Anciennes cartes non commercialisées en 2023

Visa 4S/MasterCard 4S (standard ou débit/crédit)	72,00 €
MasterCard 4S en devises (CHF / GBP / CAD / USD)	72,00 €

Paielements et retraits - Cartes en euros

Opérations libellées en euros dans l'Espace Economique Européen :

- paiement par carte	Gratuit
- retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	Gratuit
- retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte	Gratuit

Autres opérations⁽¹⁾ :

- paiement par carte - par paiement	2,70 %
- frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque - par retrait	2,70% + 3,00 €
- frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte - par retrait	2,70% + 3,00 €

Supplément pour cartes CVV Dynamique ⁽²⁾	12,00 €
---	---------

(1) Hors Espace Economique Européen ou opérations en devises. Gratuit dans le contrat Cap Transat.

(2) Cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte).

Paielements et retraits - Cartes en devises

CHF, USD, GBP, CAD	Nous consulter
--------------------	----------------

Gestion des cartes

Refabrication d'une carte ⁽³⁾	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel ⁽⁴⁾	12,00 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Levée d'interdiction de carte	Gratuit ⁽⁵⁾
Frais de duplicata de relevé carte ⁽⁴⁾ :	
- ≤ à 12 mois	22,00 €
- > à 12 mois	39,00 €
Opposition de la carte par le porteur pour perte ou vol	Gratuit ⁽⁵⁾
Expédition toutes cartes	Frais d'envoi
Mise en place d'un plafond temporaire au guichet	5,10 €

(3) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire

(4) Opération gratuite par Filbanque.

(5) Conformément à la réglementation.

VIREMENTS

Le virement SEPA doit respecter les conditions suivantes : être libellé en euros, être réalisé au sein de la zone SEPA (27 pays de l'UE + Royaume-Uni, Norvège, Islande, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Saint-Marin, Cité du Vatican et la principauté d'Andorre, Gibraltar), être de nature ordinaire (non urgent/express), être en frais partagés (SHARE : les frais sont partagés entre l'émetteur et le bénéficiaire), permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (identifiant international du numéro de compte bancaire) du bénéficiaire. Pour les virements non SEPA (virements internationaux) 3 options d'imputation des frais sont disponibles :

- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux de sa banque, ceux de la banque du bénéficiaire du virement et ceux de la ou des banque(s) correspondante(s) le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.

- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option de frais retenue par défaut.

- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement. Pour les virements au sein de l'EEE, libellés dans une devise de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ». Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Virements entre vos comptes

Frais par virement occasionnel	Gratuit
Commission de change éventuelle :	

Palier	Change
De 0 à 5 000 €	13,00 €
De 5 000 à 20 000 €	26,00 €
De 20 000 à 61 000 €	57,00 €
Au-delà de 61 000 €	125,00 €

Virements permanents en euros

Mise en place ou modification sur la banque à distance	Gratuit
Mise en place ou modification au guichet :	
- à destination d'un compte interne au Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Gratuit
- à destination d'un compte externe au Crédit Mutuel Alliance Fédérale	7,50 €
Frais par virement permanent dans la zone SEPA	Gratuit
Frais par virement permanent hors zone SEPA	Cf. tarifs virements non SEPA
Réception d'un virement	Gratuit
Réception d'un virement instantané	Gratuit
Emission d'un virement occasionnel : - par la banque à distance	Gratuit
- au guichet	12,00 €
Emission d'un virement instantané	1,00 €
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	1,75 €
Majoration virement express	1,00 €

Virements non SEPA

Réception d'un virement + change (s'il y a lieu)	18,50 €
--	---------

Emission d'un virement occasionnel et commission de change :

Palier	Transfert option SHARE ET OUR ⁽¹⁾	Change
De 0 à 5 000 €	17,00 €	13,00 €
De 5 000 à 20 000 €	45,00 €	26,00 €
De 20 000 à 61 000 €	92,00 €	57,00 €
Au-delà de 61 000 €	220,00 €	125,00 €

(1) Autre option : nous consulter.

Frais de correction de coordonnées inexactes	6,00 € ⁽²⁾
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	1,90 €
Demande d'édition d'un chèque	24,00 €
Commission express	15,15 €

(2) Gratuit si réalisé par Filbanque

Prélèvements

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Opposition/Révocation du mandat de prélèvement	Gratuit ⁽³⁾
Gestion des créanciers autorisés ou interdits	Gratuit ⁽³⁾

Chèques ⁽³⁾

Mise à disposition de chéquier :	
- au guichet	Gratuit ⁽³⁾
- envoi en recommandé avec AR (par envoi hors frais postaux)	3,10 €
Copie d'un chèque remis ou émis	7,00 €
Frais de destruction de chéquier, par chéquier	5,40 €
Frais d'opposition par l'émetteur :	
- par chèque	15,00 €
- par chéquier	33,00 €
Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger en euros ou en devises :	
- Sauf Bonne Fin (S.B.F)	1,00 %
• minimum	20,00 €
- Crédit Après Encaissement (CAE) :	1,00 %
• minimum	20,00 €
• frais de dossier	23,00 €
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé	Gratuit ⁽³⁾
Frais d'émission d'un chèque de banque	32,00 €
Paiement d'un chèque à l'étranger en euros ou en devises	
- commission de transfert : • jusqu'à 75 000 €	1,00 %

(3) Conformément à la réglementation

	• au-delà	0,50 %
	• minimum	17,00 €
- commission de service :		1,50 %
	• minimum	43,00 €
- commission de change éventuelle :	• jusqu'à 75 000 €	0,50 %
	• au-delà	0,25 %
	• minimum	15,50 €

Frais liés à l'international

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Opération à analyser dans le cadre des sanctions financières internationales	Nous consulter
Port sécurisé	48,00 €
Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des frais facturés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.	Frais réels

Offres groupées de services et autres services

Service Immobilier	Nous consulter
--------------------	----------------

CONTRATS PERSONNELS

Cap Transat - Principales options/mois

Avec carte : - Visa/MasterCard	25,10 €
- Visa Premier/Gold MasterCard	29,20 €
- Infinite	44,70 €
- World Elite Transatlantique Mastercard	49,70 €
- MasterCard en devises (CHF, USD, GBP, et CAD)	26,99 €
- Gold MasterCard en devises (CHF, USD, GBP, et CAD)	30,36 €
Sans carte	21,10 €
Paiements & Retraits à l'international	Gratuit (hors commissions de change et frais locaux)
Découvert autorisé ^{(1) (2)}	2 000 €
Contrat Global par mois (détails : nous consulter)	12,00 €

(1) Découvert sans frais de dossier et assurance gratuite pour un montant autorisé intégré au contrat.

(2) Sous réserve d'acceptation du dossier.

SERVICE ACCUEIL

Offre aux personnes en situation de fragilité (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), le dépôt et le retrait d'espèces aux guichets de la banque, 4 virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, relevés d'identité bancaire, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention et un changement d'adresse par an.

1,00 € / mois

SBB (SERVICES BANCAIRES DE BASE)

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévus aux articles L. 312-1 III et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (aux guichets ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), deux formules de chèques de banque par mois et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE. Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 € par mois et 200,00 € par an.

Gratuit⁽³⁾

(3) Conformément à la réglementation

PRESTATIONS DE BASE

Prestations de Base (ensemble de services bancaires prévus aux articles L 312-1 II et D. 312-5 du Code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements bancaires (aux guichets ou à distance), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur Internet et retrait d'espèces dans l'UE.

3,50 € /
mois

Irrégularités et incidents

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier:

- par opération	8,00 €
- plafond mensuel	80,00 €

Commission d'intervention - Pour les titulaires de l'offre Service Bancaire de Base ⁽¹⁾

- par opération	4,00 €
- plafond mensuel	20,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de recherche d'adresse erronée (NPAI/PND)	50,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 €
Frais par saisie-attribution	110,00 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (avis et oppositions à tiers détenteur, oppositions administratives et saisies assimilées)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
- maximum	90,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 €	30,00 €
- chèque d'un montant supérieur à 50 €	50,00 €
Paiement d'un chèque en période d'interdiction bancaire	20,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Levée d'interdiction bancaire	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :	
- plafond de frais	
• prélèvement ≤ 20,00 €	Montant du prélèvement
• au-delà	20,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Gratuit

(1) Gratuit pour les titulaires de l'offre Service Accueil

Découverts et crédits

DÉCOUVERT EN COMPTE

Découvert personnalisé :	Taux de base BT ⁽²⁾ + marge
Taux de base BT : 7,40 % au 01/09/2022	
- frais de dossier	1,00 %
- minimum	20,00 €

(2) Taux révisable susceptible de modification, le TAEG réel est fonction de l'utilisation et indiqué sur le relevé de compte

Découvert non autorisé.	Plafond ⁽¹⁾ du taux réglementaire - 0,05 %
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (hors TAEG ⁽¹⁾) par trimestre ⁽²⁾	5,00 €
Assurance : selon contrats et options choisies	Nous consulter

(1) Conformément à la réglementation, sauf accord particulier, taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêts.
(2) Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs appliqué pour tous types de découvert dont le montant utilisé est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels : 5,00 €

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Crédits renouvelables

Carte 3F : permet d'échelonner automatiquement en 3 fois des paiements effectués avec la carte 3F (non commercialisée en 2023)

Taux	Nous consulter
Cotisation carte :	
- sans assurance	3,00 €/an
- avec assurance	5,00 €/an

Étalis : permet d'étaler des dépenses réglées par carte ou par chèque. Taux : Nous consulter

Allure Libre : utilisable à tout moment par fraction ou en totalité au moyen de la carte Allure associée

Taux	Nous consulter
Cotisation carte :	16,00 €/an

Crédit en réserve : utilisable en totalité ou par fraction pour l'acquisition d'un véhicule, la réalisation de travaux, ou tout autre projet personnel

Taux	Nous consulter
Frais de déblocage	Nous consulter

Crédits amortissables

Crédit DUO : prêts associant au remboursement du crédit la constitution d'une épargne. Nous consulter

Crédits Auto/Crédit Duo Auto : crédit permettant le financement d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Autre prêt personnel : crédit permettant de financer tout type de projet. Nous consulter

Conditions applicables à ces crédits :

- taux	Nous consulter
- frais de dossier	1,00 % minimum 64,00 €
- indemnités de remboursement par anticipation si le montant du remboursement anticipé est \geq 10 000 € :	
• durée restante \leq à 1 an	0,50 % ⁽³⁾
• durée restante $>$ à 1 an	1,00 % ⁽³⁾

(3) Taux applicable au montant remboursé - Indemnités plafonnées au montant des intérêts restant à payer sur la durée restant à courir.

Jeunes

Prêt études / Prêt Jeunes (de 18 à 28 ans) Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS

Prêt immobilier

Prêt à taux fixe, prêt à taux révisable Nous consulter

Les prêts réglementés

Prêt épargne logement
Prêt à Taux Zéro (PTZ+), Eco prêt à Taux Zéro,
Prêt Développement Durable Nous consulter

Frais divers

Frais de dossier :	1,00 %
- minimum	400,00 €
Indemnités de remboursement anticipé Indemnités applicables aux crédits immobiliers et applicables aux crédits à la consommation garantis par une hypothèque consentis à compter du 1 ^{er} juillet 2016	1 semestre d'intérêts
- maximum	3,00 % ⁽⁴⁾

(4) du capital restant dû avant remboursement

AUTRE PRESTATIONS

Rédédition de tableaux d'amortissement	Gratuit
Délivrance d'un décompte	39,50 € ⁽¹⁾
Attestation d'intérêts ou de prêt	18,00 €
Frais de modulation et retour à taux fixe	15,00 €

(1) Gratuite pour les crédits immobiliers et les crédits à la consommation garantis par une hypothèque consentis à partir du 1^{er} juillet 2016.

Frais d'avenant :

- renégociation de prêt immobilier	1,50 % ⁽²⁾
• minimum	900,00 €
- autre avenant de prêt immobilier	300,00 €
- crédit à la consommation	150,00 €

Actes de garanties :

- constitution des actes	Nous consulter
- frais de traitement de mainlevée	
• hypothèque	300,00 €
• autres garanties selon la nature	de 70,00 € à 400,00 €

Assurance :

- selon contrats et options choisies	Nous consulter
--------------------------------------	----------------

(2) Taux appliqué au capital restant dû.

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	1,00 à 3,00 % ⁽³⁾
- minimum de perception par acte, par relevé et par mois	17,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Commission forfaitaire, mise en place par acte :	
- caution simple	50,00 €
- caution complexe	150,00 €
Frais d'avenant (modification et/ou prorogation)	50,00 €
Intervention relative à une mainlevée :	
- acte simple	40,00 €
- acte complexe	95,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €

(3) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Epargne et placements financiers

EPARGNE BANCAIRE

Produits à taux réglementés :

Ces taux sont fixés par les pouvoirs publics

Livret A	
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	Nous consulter
Livret d'Epargne Populaire (LEP)	
PEL Capital Avantages (Plan d'Epargne Logement)	
Compte Epargne Logement (CEL)	Nous consulter

Produits à taux libres :

Ces taux peuvent être revus à tout moment par la Banque Transatlantique

Livret A Sup	
LDD Sup	
Livret ordinaire (CESL)	
Livret Plus	
Livret d'Epargne pour les autres	
Livret 1 ^{re} Epargne	Nous consulter
Livret jeune	
Capital Plus	
PEL Revenus	
Compte Evolutif	

OPÉRATIONS LIÉES À L'EPARGNE BANCAIRE

Transfert de PEL, CEL (hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	90,00 €
--	---------

Transfert de PEP ⁽¹⁾	
- pourcentage des sommes gérées	2,00 %
- minimum	45,00 €
Transfert et clôture d'autres livrets	Gratuit
SupTréso/an - Gestion des excédents de trésorerie	13,00 €
Frais de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans	30,00 € /an ⁽²⁾

(1) Sauf conditions contractuelles spécifiques

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte

PLACEMENTS FINANCIERS

Gestion sous mandat : compte géré sous mandat par une équipe de gérants d'actifs.

Gestion Conseillée expert : compte conseillé de manière proactive par un expert dédié et accès aux outils mis à disposition par la banque.

Gestion Libre : gestion autonome du portefeuille, accès à un large univers d'investissements et aux outils mis à disposition par la banque.

Tarifs TTC	Gestion sous mandat	Gestion Conseillée expert	Gestion Libre
------------	---------------------	---------------------------	---------------

Services d'investissement :

- frais de gestion semestriels	0,60 %	0,60 %	
- commission de performance	6,00 % ⁽³⁾		
- mandats d'arbitrage	Nous consulter		

Transactions sur valeurs mobilières ⁽⁴⁾

Transactions Euronext			
- actions	0,96 %	0,96 %	1,55 %
<i>saisie Filbanque</i>			0,77 %
- obligations	0,77 %	0,77 %	0,77 %
<i>saisie Filbanque</i>			0,60 %
- minimum par ordre	19,50 €	19,50 €	19,50 €
<i>saisie Filbanque</i>			10,70 €
Transactions autres marchés ⁽⁵⁾			
- actions ou obligations étrangères	1,30 %	1,30 %	2,25 %
- minimum par ordre	30,00 €	30,00 €	85,00 €
<i>saisie Filbanque</i>			75,00 €

Autres valeurs mobilières

La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre banque et sur www.banquetransatlantique.com

OPC ⁽⁴⁾ ⁽⁶⁾	Gestion sous mandat	Gestion Conseillée Expert	Gestion Libre
- souscription OPC actions et diversifiés	1,00 %	1,00 %	2,00 %
- souscription OPC obligataires	0,20 %	0,20 %	2 % max
- souscription OPC monétaires	Gratuit	Gratuit	1 % max
- minimum par souscription			25,00 €
- rachat			Gratuit
Valeurs non cotées sur un marché organisé			
• Compte titres ordinaires	Intégration ou cession, par ligne 1,2 % maximum		
• Compte PEA ou PEA-PME	Intégration ou cession, par ligne 1,2 % maximum		

Or

Achat ou vente, hors frais de port et de taxe fiscale :	
- courtage ⁽⁷⁾	0,65 %
• minimum	13,00 €
- commission de service	1,78 %
• minimum	17,00 €

(3) de la performance

(4) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le décret n° 2020-95 du 5 février 2020.

(5) Liste des pays disponible à votre guichet

(6) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur et commissions d'intermédiation.

(7) Tarif de notre courtier au 01/01/2023

Autres opérations

Opérations de couverture	Nous consulter
Prestation de conseil	Nous consulter
Donation de titres sans transfert de charge	Nous consulter
Donation de titres avec transfert de charge (par donataire)	1 200,00 €
Donation de titres avec transfert de charge et couverture (par donataire)	2 400,00 €
Commission de règlement livraison	0,25 %

Conservation ⁽¹⁾

Droits de garde semestriels : ils sont prélevés par avance tous les semestres en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31 décembre et au 30 juin.

Commission proportionnelle :	Standard
- droits de garde sur valeurs mobilières et métaux (par semestre)	0,24 %
- majoration sur les valeurs étrangères	50,00 %
Droit fixe par ligne :	
- valeurs françaises et assimilées (ainsi que les valeurs belges cotées en Belgique et les valeurs des Pays-Bas cotées aux Pays-Bas)	3,92 €
- valeurs étrangères	5,82 €
- valeurs non cotées sur un marché organisé (forfait)	97,79 €
Minimum par portefeuille	20,00 €

Informations

Synthèse Banque Privée / Le Cadran	80,00 €
Relevé Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
Relevé de portefeuille Titres	Gratuit
Frais d'établissement de reporting FATCA (par semestre)	150,00 €

Opérations liées à l'épargne financière

PEA ou PEA-PME : clôture anticipée ⁽¹⁾	80,00 €
PEA ou PEA-PME : transfert hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale ⁽¹⁾ (transfert titres non inclus)	maximum 150 € HT
Transfert de portefeuille hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale :	
- par ligne de titres	7,40 €
- minimum	100,00 €

Commission sur intérêts et dividendes

- valeurs françaises Euroclear	Gratuit
- autres valeurs	5,00 %
• minimum	9,90 €
• maximum	240,00 €

Récupération d'impôts par application des conventions internationales

	5,00 %
- minimum	9,90 €
- maximum	240,00 €

Successions

Prélèvements sur l'actif successoral

Frais de dossier :	
- avoirs au jour du décès < 2000€	Gratuit
- avoirs au jour du décès > 2000€	750,00 €
Liquidation d'actifs (hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	1,50 %
- minimum	750,00 €
Gestion annuelle	750,00 €

(1) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le décret n° 2020-95 du 5 février 2020.

Assurances et prévoyance

Assurances automobile/habitation/santé et prévoyance	Nous consulter
Télésurveillance - Homiris :	
- cotisation mensuelle	
• formule modulable, à partir de	19,50 €
• formule Tout Abonnement, à partir de	29,50 €
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou de vol des moyens de paiement	
- Assur Carte - Cartes CIC, par an	26,00 €
- Assur Carte - Toutes banques, par an	31,00 €
Assurance Mobile : selon conditions générales du contrat	Nous consulter
Assurance Protection Juridique, par an	82,62 €

Résoudre un litige

Votre conseiller est votre premier interlocuteur.

Bonne exécution des Contrats - Réclamations. Les demandes du client portant sur la bonne exécution du contrat conclu avec la banque, de même que les réclamations portant sur tout produit ou service de la banque sont à formuler, soit directement auprès des guichets de la banque, soit par courrier ou par courriel. Le client peut aussi appeler le numéro dédié : +33 1 56 88 77 77.

Le médiateur. Après épuisement des recours amiables internes, tout litige relevant de la compétence légale et réglementaire du médiateur pourra être soumis gratuitement et par courrier adressé par le client au médiateur de la banque dont les coordonnées ci après :

Médiateur du CIC : 63, chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Lune – www.lemediateur-cic.fr

Médiateur de l'AMF : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF

Médiateur de l'assurance : TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 – www.mediation-assurance.org

Concernant les litiges relevant des services d'investissement et des instruments financiers le client a la possibilité de choisir entre le Médiateur du CIC et le Médiateur de l'AMF, la saisine d'un des deux médiateurs étant définitive et le choix irrévocable.

Modification de la convention de compte. Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt, et/ou des autres produits et services, est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Selon les modalités prévues dans la convention de compte de dépôt, l'établissement de crédit informe le client qu'il est réputé avoir accepté la modification, s'il ne l'acceptait pas ; dans ce cas, l'établissement de crédit précise également que, si le client refuse la modification proposée, il peut résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification (Code monétaire et financier Article L.312.1.111)

Informations

Dispositif de garantie des dépôts. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts, dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999, relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif : FBF : 18, rue La Fayette - 75440 Paris Cedex 09, ou par Internet : <http://www.fbf.fr>

Mentions légales

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros - RCS Paris 302 695 937 - Swift CMCIFRPP - Banque régie par les articles L511-I et suivants du Code monétaire et financier Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 025 540 Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès des ACM Vie SA et ACM IARD, distribué(s) sous la marque CIC Assurances. Homiris est un service assuré par EPS qui dispose de l'autorisation administrative délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin le 17/12/1999. Cette autorisation ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. Activité privée de surveillance.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

PARIS

BOSTON

BRUXELLES

GENÈVE

HONG KONG

LONDRES

LUXEMBOURG

MONTRÉAL

NEW YORK

SAN FRANCISCO

SINGAPOUR

26, avenue Franklin Delano Roosevelt
75372 Paris Cedex 08
www.banquetransatlantique.com

